

Coalitions, alignements et alliances interétatiques (Note) Coalitions, Alignments, and Interstate Alliances

Vincent Lemieux, Namatié Traoré and Nathalie Bolduc

Volume 25, Number 2, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703315ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703315ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Lemieux, V., Traoré, N. & Bolduc, N. (1994). Coalitions, alignements et alliances interétatiques (Note). *Études internationales*, 25(2), 237–258.
<https://doi.org/10.7202/703315ar>

Article abstract

Coalition theory has developed outside the field of international relations in the wake of game theory, in laboratory experiments, and in the study of government coalitions. Four parameters can be used to predict the formation and development of coalitions : the benefits sought by the players, the resources at their disposal, the non-utilitarian linkages between them, and the decision threshold to be reached. In the field of international relations, many studies have dealt with coalitions, alignments, and interstate alliances. They can be grouped into three schools of thought. First, there is the economic school where States are seen as seeking to maximize the benefits they gain from working together. Second, there is the power relationship school, with States forging alliances mainly for self-protection from external military threats. Finally, there is the structural school, less developed than the two other ones, which is based on the affinities, rivalries, or neutralities between States. The effects of alliances, in particular military ones, have been much debated. Some authors claim they are a factor for stability in the international System ; others claim the opposite. The research note concludes by suggesting there is a need to develop a truly political theory of alliances, one that could integrate theories more economic or sociological in nature.

Coalitions, alignements et alliances interétatiques

Vincent LEMIEUX, Namatié TRAORÉ et Nathalie BOLDUC*

ABSTRACT — *Coalitions, Alignments, and Interstate Alliances*

Coalition theory has developed outside the field of international relations in the wake of game theory, in laboratory experiments, and in the study of government coalitions. Four parameters can be used to predict the formation and development of coalitions: the benefits sought by the players, the resources at their disposal, the non-utilitarian linkages between them, and the decision threshold to be reached. In the field of international relations, many studies have dealt with coalitions, alignments, and interstate alliances. They can be grouped into three schools of thought. First, there is the economic school where States are seen as seeking to maximize the benefits they gain from working together. Second, there is the power relationship school, with States forging alliances mainly for self-protection from external military threats. Finally, there is the structural school, less developed than the two other ones, which is based on the affinities, rivalries, or neutralities between States. The effects of alliances, in particular military ones, have been much debated. Some authors claim they are a factor for stability in the international system; others claim the opposite. The research note concludes by suggesting there is a need to develop a truly political theory of alliances, one that could integrate theories more economic or sociological in nature.

Il existe de nombreux travaux théoriques ou empiriques sur les coalitions en différents domaines et en particulier dans le domaine politique. Il existe aussi de nombreuses études sur les alliances interétatiques, ou encore sur les coalitions et les alignements en relations internationales, mais elles recourent assez peu les études sur les coalitions politiques, autres qu'interétatiques. Les objets de préoccupation sont différents, même si les démarches théoriques, quand elles existent, sont un peu les mêmes. Après avoir fait une recension de ces différents travaux et des principaux courants de pensée où ils se situent,

* Respectivement professeur et assistants de recherche au Département de science politique de l'Université Laval à Québec. Les recherches sur lesquelles s'appuie cet article ont été rendues possibles grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Namatié Traoré a fait la recherche sur les alliances interétatiques et Nathalie Bolduc, la recherche sur la théorie des coalitions. Vincent Lemieux a rédigé l'article, à partir des rapports de recherche de ces deux assistants. Nous remercions Albert Legault d'avoir mis à notre disposition de l'information bibliographique sur les alliances.

nous voudrions suggérer pour finir d'élargir la notion d'alliance et indiquer brièvement comment on pourrait construire une théorie politique des alliances qui recouvre aussi bien les alliances interétatiques que les autres.

I – La théorie des coalitions

Les coalitions ont toujours attiré l'attention des observateurs et analystes de la vie politique. Il est d'observation courante que des participants à la politique se coalisent pour obtenir ou conserver des bénéfices qui leur échapperaient autrement. Toutefois, la théorie des coalitions, comprise comme un ensemble articulé et cumulatif de connaissances scientifiques, trouve son origine dans l'ouvrage classique de Von Neumann et Morgenstern sur la théorie des jeux¹.

L'ouvrage porte en grande partie sur les jeux à deux personnes, mais il traite aussi des jeux à plus de deux personnes. Dans de tels jeux il peut se former des coalitions entre deux ou plusieurs personnes, qui ont des motifs mixtes à cet égard : elles ont avantage à coopérer mais des éléments de conflit n'en subsistent pas moins entre elles. Les auteurs s'intéressent au partage du « règlement » (*pay-off*) entre les membres des coalitions susceptibles de se former. Donnons-en un exemple simple. Suite à une élection, la Gauche a obtenu 35 sièges, le Centre 40 sièges et la Droite 25 sièges. À supposer que le règlement sur lequel porte la négociation soit le partage des postes de ministres entre les partis, quelle coalition se formera et comment les postes seront-ils partagés entre les alliés ? On peut penser que le Centre préférera se coaliser avec la Droite plutôt qu'avec la Gauche, puisqu'il obtiendra sans doute ainsi une plus grande proportion de ministres. Qu'arrive-t-il cependant si la Gauche offre au Centre de n'avoir dans une coalition Centre-Gauche que le tiers des ministres, ce qui est préférable pour la Gauche à la situation où elle se retrouve dans l'opposition face à un gouvernement Centre-Droite ? Sachant cela, la Droite peut faire de la surenchère et proposer au Centre qu'elle n'ait que 30 % de ministres. On voit qu'il y a plusieurs répartitions possibles et qu'aucune « solution » ne va de soi.

Theodore Caplow peut être considéré comme un autre fondateur de la théorie des coalitions². Il s'intéresse surtout aux ressources dont disposent les participants, et cela dans des triades. Les acteurs, postule-t-il, cherchent à former la coalition où ils domineront le plus d'acteurs possible. Dans notre exemple, la Gauche préfère, selon ce postulat, la coalition GD à la coalition GC, puisque dans la première elle domine la Droite (à l'intérieur de la coalition) et le Centre (à l'extérieur). Dans la coalition GC, la Gauche est dominée à

-
1. J. von NEUMANN et O. MORGENSTERN, *Theory of Games and Economic Behavior*, Princeton, Princeton University Press, 1944.
 2. Voir en particulier son article « A Theory of Coalitions in the Triad », *American Sociological Review*, vol. 21, 1956, pp. 489-493, ainsi que son livre *Two against One. Coalitions in Triad*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1968.

l'intérieur. Le Centre et la Droite sont indifférents entre les deux coalitions possibles pour eux (CD et CG pour le Centre, DC et DG pour la Droite), étant donné que leur situation, pour ce qui est de la domination, ne change pas de l'une à l'autre. La théorie de Caplow prédit donc que c'est la coalition GD qui se formera, ce qui ne va pas sans difficulté, du moins si les partis ont des positions idéologiques auxquelles ils tiennent. Si c'est le cas, une coalition entre la Gauche et la Droite a peu de chances de se former.

Il revient à William Gamson d'avoir tenu compte, dans un article de synthèse³, de ce facteur dit «non utilitaire». Il incluait aussi parmi les facteurs expliquant la formation des coalitions les bénéfices recherchés par les coalisés ainsi que les ressources dont ils disposent. Il ajoutait un quatrième facteur qui avait trait au seuil de décision à atteindre. Pour revenir encore une fois à notre exemple, il est évident que si une majorité des deux tiers est requise, la seule coalition victorieuse possible est celle du Centre et de la Gauche, ou encore la grande coalition qui rassemble les trois partis, alors que si c'est la majorité simple qui est requise, les trois coalitions faites de deux partis peuvent se produire, avec en plus la grande coalition faite des trois partis.

Les quatre facteurs posés dans l'article de Gamson constituent encore aujourd'hui, dans l'état actuel de la théorie, la façon la plus complète d'expliquer la formation des coalitions, mais aussi leur maintien, leur transformation ou leur dissolution.

Gamson, dans le même article, formulait quelques propositions théoriques dont deux au moins allaient être beaucoup discutées. Selon la première, un participant éventuel à une coalition doit s'attendre à ce que les autres exigent une part des bénéfices qui soit proportionnelle aux ressources qu'ils apportent à la coalition. Pour revenir encore une fois à notre exemple, si une coalition se forme entre le Centre et la Droite, qui ont respectivement 40 et 25 sièges, le Centre doit s'attendre à ce que la Droite réclame à peu près 40% des postes de ministres, étant donné que $\frac{25}{65}$ est égal à .385.

65

Selon la deuxième proposition théorique de Gamson, liée à la première, lorsque les bénéfices à retirer de la participation à une coalition sont constants, un participant éventuel cherche à entrer dans la coalition victorieuse la plus petite possible. Si, par exemple, le nombre de ministres est de 20, le Centre préférera une coalition avec la Droite à une coalition avec la Gauche, parce que selon le principe de la proportionnalité entre les ressources et les avantages il peut exiger alors 60 % environ des postes de ministre, alors qu'il ne peut en exiger qu'un peu plus de la moitié dans une coalition avec la Gauche ($\frac{40}{75}$ est égal à .53).

75

3. «A Theory of Coalition Formation», *American Sociological Review*, vol. 26, 1961, pp. 373-382.

Dans son livre très discuté sur les coalitions politiques, William Riker allait chercher à valider par un raisonnement de nature économique et par des exemples historiques cette hypothèse de la coalition victorieuse la plus petite possible⁴. L'étude des coalitions concrètes dans les systèmes à plusieurs partis infirme cependant la proposition de Riker. Ce que Gamson nomme les préférences non utilitaires des acteurs et, en particulier, leurs positions idéologiques, fait que ce n'est pas toujours la coalition minimale qui est formée. Dans notre exemple, il est peu probable qu'une coalition se forme entre la Gauche et la Droite, contre le Centre, même si cette coalition est minimale par rapport aux autres qui sont possibles.

A — Les principaux champs d'application

Pour appuyer leurs propositions théoriques sur les coalitions, Von Neumann et Morgenstern, de même que Gamson et Riker ont recours au raisonnement économique, fondé sur la notion de rentabilité ou d'efficience (obtenir le plus d'avantages possibles au moindre coût). Caplow, pour sa part, se fonde sur les calculs politiques des acteurs, orienté par le désir de vaincre plutôt que par les avantages de la victoire. Riker faisait aussi appel à des cas historiques, alors que Gamson et Caplow réfèrent plutôt à des expériences de laboratoire, faites sur des petits groupes.

Ces traditions de recherche allaient se perpétuer après eux. On peut en effet distinguer trois champs principaux d'application de la théorie des coalitions, qui vont du plus abstrait au plus concret.

Premièrement, la théorie des coalitions a été appliquée à l'étude de questions abstraites, dont celles qui sont posées par la théorie des jeux. Un article important de Shapley et Shubik sur le pouvoir des voix, illustre ce type d'application⁵. Si, par exemple, dans un comité où les décisions sont prises à la majorité simple, le groupe A contrôle 5 voix, le groupe B en contrôle 4 et le groupe C en contrôle 2, le pouvoir théorique de chacun est égal, malgré les apparences, chacun des groupes ayant une chance égale d'être le «pivot», c'est-à-dire celui qui fait que la coalition devient victorieuse. On notera qu'il en est de même dans l'exemple précédent des partis de Gauche, du Centre et de la Droite. Une coalition est nécessaire pour atteindre le seuil de décision, et chacune des trois combinaisons possibles permet d'atteindre ce seuil qui est de 6. En effet, $A + B = 9$, $A + C = 7$, et $B + C = 6$. En pratique il pourra même arriver, si les participants obéissent au principe de la coalition victorieuse minimale, que B et C aient plus de pouvoir que A, puisque les deux premiers tendront à se coaliser contre ce dernier. On voit, par cet exemple, que la distribution du pouvoir ne correspond pas toujours à la distribution des voix, ce qui, soit dit en passant, remet en question l'hypothèse de Gamson selon

4. *The Theory of Political Coalitions*, New Haven, Yale University Press, 1962.

5. L. SHAPLEY et M. SHUBIK, «A Method for Evaluating the Distribution of Power in a Committee System», *American Journal of Political Science*, vol. 48, 1954, pp. 787-792.

laquelle la distribution des bénéfiques est proportionnelle à l'apport en ressources. Gamson⁶ a d'ailleurs reconnu cela et proposé une autre hypothèse où, cette fois, la distribution des bénéfiques serait proportionnelle à la distribution du pouvoir, mesuré par la formule de Shapley et Shubik.

L'idée d'une distribution du pouvoir différente de la distribution des ressources a été appliquée à des situations concrètes, mais de tels exercices demeurent un peu abstraits. Ils sont aussi quantitatifs, ce qui les rend peu utiles pour l'étude des coalitions autres que gouvernementales qui se forment à propos des politiques publiques.

Deuxièmement, des applications de la théorie ont été faites au comportement des individus, en laboratoire. Ces expériences ont permis de tester certaines hypothèses découlant de la théorie, ou encore d'élaborer de nouvelles hypothèses. Par exemple, trois joueurs sont appelés à jouer à un jeu de dés où le nombre obtenu est pondéré par un poids qui, assigné à l'avance, représente les ressources relatives dont ils disposent. Six distributions sont définies⁷, soit:

$$1) A = 1, B = 1, C = 1$$

$$4) A = 3, B = 1, C = 1$$

$$2) A = 3, B = 2, C = 2$$

$$5) A = 4, B = 3, C = 2$$

$$3) A = 1, B = 2, C = 2$$

$$6) A = 4, B = 2, C = 1$$

Les joueurs ont le choix, une fois la pondération connue, de jouer chacun pour soi ou de se coaliser. Dans le cas de la première distribution, la prédiction des chercheurs est que tout est possible. Dans le cas de la deuxième distribution, on prédit, par exemple, selon l'hypothèse voulant que les deux joueurs plus faibles ont tendance à s'allier contre le plus fort, que B et C se coalisent contre A. Et ainsi de suite. On compare ensuite les résultats obtenus avec les résultats prédits et on cherche à expliquer les résultats aberrants pour faire avancer la théorie.

La plupart des travaux menés dans ce courant de pensée se sont fondés sur des expériences de laboratoire plus raffinées que celle que nous venons de décrire. Ces expériences demeurent cependant en bonne partie artificielles, même si leurs conclusions peuvent être utiles en vue des applications plus concrètes de la théorie.

Troisièmement, des applications plus concrètes ont porté sur les coalitions gouvernementales entre partis. Ces coalitions ont l'avantage de donner prise à des mesures quantitatives, étant donné que les ressources apportées par les partis à une coalition se mesurent en nombre de députés. Des applications ont permis de tester des hypothèses comme celle de la coalition victo-

6. W.A. GAMSON, «Experimental Studies of Coalition Formation» dans L. BERKOWITZ *et al.*, *Advances in Experimental Social Psychology*, New York, Academic Press, 1964, pp. 81-110.

7. Cet exemple est repris de CAPLOW, *Two against One*, pp. 21-27.

rieuse minimale, ou encore celle de la coalition victorieuse minimale à condition qu'il y ait un continuum idéologique entre les partis coalisés⁸.

Peu d'ouvrages ont porté sur les coalitions politiques autres que gouvernementales. Hill a tenté de transposer certains modèles, tirés de la théorie des coalitions, à l'étude des politiques publiques, mais il ne dépasse guère l'étape des constructions formelles⁹. C'est sans doute la contribution de Paul Sabatier qui est la plus intéressante¹⁰. Pour cet auteur, la plupart des protagonistes des politiques publiques sont regroupés dans des coalitions «plaidantes» (*advocacy coalitions*). D'autres acteurs agissent plutôt comme des médiateurs (*brokers*) entre les coalitions. Le nombre des coalitions plaidantes est limité. Il peut n'y en avoir qu'une, dans un secteur peu controversé, mais de deux à quatre, dans les secteurs plus controversés. Dans le secteur auquel s'intéresse Sabatier, celui de la qualité de l'air aux États-Unis, deux grandes coalitions plaidantes s'affrontent, celle qui plaide pour l'air propre (*clean air*), et celle qui plaide plutôt pour la faisabilité économique (*economic feasibility*) des politiques proposées.

Des facteurs de contexte influencent l'action des coalitions plaidantes. Sabatier distingue à cet égard les éléments relativement stables du contexte de ceux qui le sont moins. Parmi les éléments stables, il y a les règles constitutionnelles, les valeurs fondamentales et les caractéristiques propres du secteur. Parmi les éléments moins stables, il y a les changements dans les conditions socioéconomiques, les changements dans la coalition dominante au gouvernement ainsi que les impacts de politiques publiques venant d'autres secteurs. On peut ajouter, en s'inspirant de Kingdon, les idées qui sont dans l'esprit du temps, pour un temps plus ou moins long¹¹.

Ces éléments contextuels conditionnent, selon Sabatier, les ressources et les contraintes (vues comme ressources négatives) des acteurs et des coalitions plaidantes dont font partie la plupart des acteurs. L'utilisation stratégique des ressources de la part des coalisés dépend également du système de croyances des promoteurs d'une coalition. Ce sont surtout les croyances principales (*core beliefs*) qui importent et elles comptent d'autant plus que les enjeux principaux d'une politique sont débattus. Selon Sabatier, ces croyances principales sur les enjeux principaux sont des éléments relativement stables, dont on peut observer la permanence sur une période d'une dizaine d'années environ. Quant aux aspects secondaires du système de croyances ils pourront être plus facilement abandonnés.

8. Pour des ouvrages de synthèse, voir I. BUDGE et H. KEMAN, *Parties and Democracy. Coalition Formation and Government Functioning in Twenty States*, Oxford, Oxford University Press, 1990; ainsi que M. LAVER et N. SCHOFIELD, *Multiparty Government: The Politics of Coalition in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1991.

9. P.T. HILL, *A Theory of Political Coalitions in Simple and Policy Making Situation*, Beverly Hills, Sage, 1973.

10. Voir en particulier l'ouvrage qu'il a dirigé avec H.C. JENKINS-SMITH, *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, San Francisco, Westview, 1993.

11. J.W. KINGDON, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown, 1984.

B — L'évolution des coalitions

L'évolution d'une coalition, une fois formée, a moins retenu l'attention des chercheurs que sa formation initiale. Ces travaux sont cependant fort pertinents, car souvent le pouvoir d'une coalition tient bien davantage à son évolution qu'à sa formation.

On retrouve les quatre paramètres de Gamsen dans l'explication du maintien, de la transformation ou de la dissolution des coalitions. Komorita et Chertkoff ainsi que d'autres auteurs insistent sur la différence entre les bénéfices espérés et les bénéfices obtenus pour expliquer l'évolution des coalitions¹². Il est évident qu'un coalisé, qui estime avoir obtenu de la coalition moins de bénéfices qu'il n'en escomptait, sera plus tenté de faire défection que celui qui fait l'estimation contraire. La répartition des bénéfices importe également, comme le signale Kelley¹³. Si le sentiment se répand que les bénéfices sont répartis injustement, le maintien de la coalition est menacé.

Adrian et Press, qui insistent sur les coûts des coalitions, posent selon cette logique qu'une coalition se maintiendra ou se transformera selon que les coûts du statu quo seront estimés plus petits ou plus grands que ceux du changement¹⁴. Sven Groennings, qui distingue cinq exigences nécessaires au maintien d'une coalition gouvernementale, traite lui aussi des coûts¹⁵. Une coalition se maintient si les coûts qu'entraînerait la dissolution sont perçus comme importants. Les autres exigences sont l'existence de buts communs ou à tout le moins compatibles, une organisation interne adéquate, des communications directes entre les participants et des solutions de rechange peu intéressantes.

Les communications ainsi d'ailleurs que la communauté ou la compatibilité des buts réfèrent aux liens entre les acteurs. Komorita et Chertkoff parlent, pour leur part, du niveau de confiance existant entre les participants¹⁶. Komorita¹⁷ ainsi que Dodd¹⁸ et d'autres auteurs posent que, plus une coalition est de grande taille, plus il est difficile de la maintenir. Inversement, la cohésion dans les liens est d'autant plus grande que la coalition est de petite taille.

12. S.S. KOMORITA et J. CHERTKOFF, «A Bargaining Theory of Coalition Formation», *Psychological Review*, vol. 80, 1973, pp. 149-162.

13. E.W. KELLEY, «Techniques for Studying Coalition Formation», *Midwest Journal of Political Science*, vol. 12, 1968, pp. 62-84.

14. C.R. ADRIAN et C. PRESS, «Decision Costs in Coalition Formation», *American Political Science Review*, vol. 62, 1968, pp. 556-563.

15. Voir son chapitre «Notes toward Theories of Coalition Behavior in Multiparty Systems: Formation and Maintenance» dans S. GROENNINGS *et al.* (dir.) *The Study of Coalition Behavior: Theoretical Perspectives and Cases from Four Continents*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970, pp. 445-465.

16. S.S. KOMORITA et J. CHERTKOFF, *op. cit.*

17. S.S. KOMORITA, «A Weighted Probability Model of Coalition Formation», *Psychological Review*, vol. 81, 1974, pp. 242-256.

18. L.C. DODD, *Coalitions in Parliamentary Government*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

Enfin, quelques auteurs montrent aussi comment des facteurs reliés au seuil de décision influencent l'évolution d'une coalition. Ainsi, selon Groennings, pour éviter que des opposants à l'extérieur exploitent des divisions internes à la coalition, le seuil de décision est celui de l'unanimité, ce qui est un facteur de maintien de la coalition¹⁹.

Ajoutons que des considérations originales sur les effets de contexte ont été formulées par Browne et ses collaborateurs²⁰. Selon eux, le maintien ou la dissolution des coalitions gouvernementales s'explique davantage par des événements qui surviennent dans l'environnement externe que par les autres catégories de facteurs (les bénéfiques recherchés, les ressources disponibles, les liens entre coalisés, les seuils de décision) présents lors de la formation de la coalition. Même si ces auteurs s'en tiennent aux coalitions gouvernementales entre partis dans leurs deux articles, leurs conclusions peuvent s'étendre également à d'autres coalitions, dont celles qui se forment à propos des politiques publiques.

II – L'étude des alliances interétatiques

La notion de coalition ainsi d'ailleurs que celle d'alignement sont parfois utilisées dans l'étude des relations entre les États, mais c'est la notion d'alliance qui est la plus courante. Certains auteurs utilisent d'ailleurs les trois notions comme si elles étaient plus ou moins interchangeables²¹. Ward cependant voit des différences significatives entre ces notions et dans les démarches utilisées pour en traiter²². En nous inspirant de cet auteur nous allons d'abord situer les trois notions l'une par rapport à l'autre.

A — Coalitions, alignements et alliances

Ward signale que dans l'étude des relations internationales la notion de coalition est généralement utilisée en référence à la théorie des jeux. Les États sont alors considérés comme des acteurs rationnels soumis à des règles du jeu. Ils cherchent, en se coalisant, à obtenir chacun plus de bénéfiques que s'ils agissaient de façon indépendante l'un de l'autre. Les participants à une coalition y apportent des ressources, dont la distribution est susceptible de changer, suite aux «parties» qui sont jouées contre d'autres acteurs coalisés ou non. Enfin, la formation d'une coalition dépend du seuil de décision à atteindre, ce

19. S. GROENNINGS, *op. cit.*

20. Voir en particulier E.C. BROWNE *et al.*, «An 'Events' Approach to the Problem of Cabinet Stability», *Comparative Political Studies*, vol. 17, 1984, pp. 167-197. Dans le domaine international, l'environnement externe tient en bonne partie au régime international. Sur cette notion voir S.D. KRASNER (dir.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

21. C'est le cas en particulier de G. LISKA dans *Nations in Alliance: The Limits of Interdependence*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1982 et de S.M. WALT dans *The Origins of Alliances*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.

22. M.D. WARD, *Research Gaps in Alliance Dynamics*, Denver, University of Denver, 1982.

seuil n'étant pas toujours évident dans le domaine des relations internationales.

Un article de Diskin et Mishal sur la formation des coalitions dans le monde arabe²³ montre bien quelques-unes des difficultés qu'il y a à appliquer le concept de coalition, tel qu'il est défini en théorie des jeux, à l'étude des relations interétatiques. Il n'est pas facile d'établir si une coalition est victorieuse ou non parce que les frontières du système (y compris le nombre des participants) ne sont pas bien définies, parce que les règles du jeu ne s'appliquent pas de la même façon à tous les joueurs et parce que les ressources des joueurs peuvent rarement être mesurées de façon exacte. Diskin et Mishal ont recours, pour expliquer la formation des coalitions, à la notion de distance politique entre les acteurs. Comme on l'a vu, cette notion a été introduite pour améliorer des explications trop strictement fondées sur une rationalité de type utilitaire. La distance politique correspond au troisième paramètre de Gamson, soit les préférences non utilitaires des acteurs. Il est cependant difficile de mesurer les distances politiques entre les participants actuels ou éventuels d'une coalition, parce que ces distances sont multidimensionnelles plutôt qu'unidimensionnelles. Il y aurait plus d'avenir, selon les deux auteurs, dans la possibilité d'identifier l'État-pivot (au sens de Shapley et Shubik) à l'intérieur d'une coalition, et dans l'utilisation du concept de permissibilité, proposé par De Swaan²⁴ entre autres, pour rendre compte de la conduite d'acteurs en position extrême sur l'axe des distances politiques. Ces acteurs préféreraient appuyer, même si c'est de façon passive, une coalition dont ils sont éloignés, idéologiquement, pour empêcher la formation d'une coalition victorieuse qui rassemble des acteurs dont ils sont encore plus éloignés. Cependant ces concepts de pivot et de permissibilité dépendent de ceux de coalition victorieuse et de distance politique, qui sont difficiles à établir de façon rigoureuse.

La deuxième notion distinguée par Ward, celle d'alignement, n'a pas d'équivalent dans la théorie des coalitions qui a été présentée dans la première partie de cet article. Contrairement aux alliances qui, comme nous le verrons, ont généralement un caractère militaire, les alignements réfèrent à des prédispositions à la collaboration dans divers domaines dont le domaine économique. Morrow ajoute après Ward que, contrairement aux alliances, les alignements ne supposent pas d'engagements formels²⁵. Les alignements peuvent varier selon les domaines et ils peuvent évoluer avec le temps. Étant donné qu'il est difficile de changer rapidement les orientations de base que sont les prédispositions, ces évolutions se font lentement.

23. A. DISKIN et S. MISHAL, «Coalition Formation in the Arab World: An Analytical Perspective», *International Interactions*, vol. 11, 1984, pp. 43-59.

24. A. DE SWAAN, *Coalition Theories and Cabinet Formation*, Amsterdam, Elsevier, 1973.

25. J.D. MORROW, «Alliances and Asymmetry: An Alternative to the Capability Aggregation Model of Alliances», *American Journal of Political Science*, vol. 35, 1991, pp. 905-933.

Ajoutons que la notion d'alignement est inséparable de celles de non-alignement et de contre-alignement. Il en est d'ailleurs de même pour ce qui est des coalitions et des alliances. Une coalition ou une alliance n'a de sens que par rapport à des non-coalitions ou à des non-alliances, à des contre-coalitions ou à des contre-alliances. Cela réfère aux phénomènes d'identification, de différenciation et d'indifférence, où Simmel voyait le fondement de la vie en société²⁶.

La notion d'alliance est la plus courante des trois. Il n'est pas question de faire ici un relevé complet des nombreux travaux qui ont porté sur les alliances interétatiques. Nous allons plutôt nous concentrer sur les principaux courants théoriques qui ont inspiré ces travaux, en montrant qu'ils peuvent être distingués les uns des autres par la place qu'ils accordent aux quatre paramètres de Gamson.

Il est impossible de donner une définition générale des alliances interétatiques, qui recouvre tous les travaux sur le sujet. Ward note que cette définition s'étend sur un continuum qui va de l'absence d'arrangements en vue de la sécurité nationale à des pactes de défense mutuelle, en passant par des pactes de neutralité et des ententes prévoyant des consultations mutuelles au cas où les cosignataires seraient impliqués dans des conflits²⁷.

Ward ajoute que les définitions explicites ou implicites de ces types d'alliances sont faites de la combinaison variable de quatre caractéristiques : 1) une relation de collaboration entre au moins deux États-nations, 2) une agrégation (potentielle) de forces militaires, 3) des intérêts communs en matière de sécurité nationale, qui tiennent généralement à la perception commune d'une menace extérieure, 4) une croyance dans la valeur de l'action collective par opposition à l'action individuelle.

À bien y regarder ces quatre caractéristiques renvoient aux quatre paramètres de Gamson. La première correspond aux affinités entre les acteurs, dont Gamson dit qu'elles se fondent sur des préférences non utilitaires. La deuxième renvoie aux ressources des alliés. Les intérêts communs, soit la troisième caractéristique considérée, correspondent au paramètre des bénéfices recherchés. La quatrième caractéristique enfin, soit la croyance dans la valeur de l'action collective, réfère plus ou moins au seuil de décision requis, étant entendu qu'il ne peut l'être que par l'action collective, par opposition à l'action individuelle.

De façon générale on peut distinguer trois courants théoriques dans les nombreuses études qui ont porté sur les alliances. Ces courants accordent une importance variable aux quatre caractéristiques dégagées par Ward. Ils sont assez étrangers l'un à l'autre, et même à l'intérieur de chacun d'entre eux, les travaux n'ont pas un caractère très cumulatif, contrairement à ceux qui

26. G. SIMMEL, *Conflict and the Web of Group Affiliations*, New York, Free Press, 1955.

27. M. D. WARD, *op. cit.*

s'inscrivent dans les courants de la théorie des coalitions, que nous avons résumée dans la première partie de l'article.

Nous allons présenter les courants de façon critique, en notant tout particulièrement leurs insuffisances par rapport aux paramètres de Gamson. Cela nous permettra, dans la dernière partie de l'article, de faire quelques propositions en vue d'améliorer la théorie des alliances, en particulier internationales.

B — Le courant économique

Dans le courant économique, le motif principal de la formation des alliances réside dans la volonté des États de maximiser les bénéfices qu'ils tirent de leur collaboration. Les États y sont donc perçus comme des agents économiques qui, face à une situation donnée, calculent les coûts et les avantages avant de prendre une décision. Quatre sous-courants peuvent être distingués : 1) celui de la taille minimale, 2) celui de la coopération internationale, 3) celui de la théorie des biens collectifs et 4) celui de la maximisation de l'utilité anticipée. Les deux premiers sous-courants sont dérivés de la théorie des jeux. La théorie de la taille minimale prédit la formation d'une coalition minimale victorieuse, définie comme une coalition qui n'est plus victorieuse si l'un des membres se retire²⁸. Les études économiques sur la coopération s'intéressent à la formation d'alliances dont les membres vont marchander et négocier entre eux en vue d'augmenter les bénéfices globaux de l'ensemble qu'ils forment²⁹.

Des développements récents à l'intérieur de ce sous-courant ont porté sur l'existence de communautés épistémiques, faites de professionnels dont l'expertise est reconnue. Ces communautés réduisent les coûts de transaction et les incertitudes. Elles contribuent ainsi à faciliter la coopération entre les États³⁰. La théorie des biens collectifs et la théorie de la maximisation de l'utilité anticipée considèrent les alliances comme produisant des services de sécurité. Les États y adhèrent s'ils ne peuvent pas produire ces mêmes services avec leurs ressources propres ou si cela leur coûte moins cher que les dépenses en armements. Pour assurer la production de quantités optimales de sécurité il faut, selon l'approche des biens collectifs, rendre obligatoires pour les États la

28. Pour une bonne présentation des préoccupations de ce sous-courant, voir B.M. RUSSETT, «Components of an Operational Theory of International Alliance Formation», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 12, 1968, pp. 285-301.

29. Pour une discussion récente des théories de la coopération, voir H. MILNER, «International Theories of Cooperation among Nations: Strengths and Weaknesses», *World Politics*, vol. 44, 1992, pp. 466-492.

30. Voir à ce sujet l'article de M.P. HAAS, «Epistemic Communities and International Policy Coordination», *International Organization*, vol. 46, 1992, pp. 1-35.

formation et le maintien des alliances³¹. La théorie de la maximisation de l'utilité anticipée part du fait que les biens de sécurité peuvent être produits par les alliances et par l'armement. Un État combine des «quantités» d'armements et d'alliances en vue d'atteindre le niveau de sécurité nationale désiré³².

Plusieurs critiques ont été faites aux sous-courants du courant économique. La théorie de la taille minimale néglige de prendre en compte les effets de l'idéologie, de la culture et d'autres variables comme la proximité géographique et les perceptions. Le paramètre de Gamson concernant les préférences non utilitaires des acteurs est donc absent de ce sous-courant théorique.

De plus, comme nous l'avons déjà signalé à propos des coalitions dans le monde arabe, les problèmes de mesure des autres paramètres sont considérables. Par exemple, quelle était la matrice des gains à l'issue de la guerre du Golfe ? Comment mesurer les bénéfices obtenus par les alliés ? La théorie de la taille minimale ne peut pas répondre de manière précise à ces questions. On peut sûrement avancer que l'alliance contre l'Irak était plus grande que l'alliance minimale victorieuse prédite par la théorie. Elle obéissait plutôt aux exigences de la sécurité collective, dont le principe de base est «tous contre un». De plus, le principe de la taille est inapproprié dans le cas où l'alliance a pour objet de prévenir une guerre. Ajoutons que, si un État a pour objectif de rehausser son prestige international ou son assise nationale, il peut adhérer à une alliance qui est plus grande que ce qui est strictement nécessaire pour gagner. Comme on le voit, la théorie de la taille minimale souffre de plusieurs insuffisances en relations internationales comme en politique interne. Certaines d'entre elles sont comblées par la théorie de la coopération internationale. Dans cette approche, il n'est pas nécessaire que les bénéfices obtenus grâce aux alliances soient divisibles puisque les partenaires cherchent à augmenter le gain total du groupe. De plus, du fait que la coopération est basée sur la négociation et le marchandage, cette approche est apte à prendre en compte les affiliations et autres interactions politiques et sociales entre les États dans la formation des alliances. Cependant, en excluant la possibilité de compétition dans le jeu coopératif, l'approche de la coopération nie une réalité importante de la scène internationale. Cette approche fait aussi peu de place au paramètre du seuil de décision, qui est présent dans la théorie de la taille minimale.

La prescription principale de la théorie des biens collectifs est la participation obligée des États à la formation et au maintien des alliances. Ceci peut être impossible dans un système international anarchique où les États protègent jalousement leur souveraineté. À notre connaissance, aucune alliance n'a

31. Le texte qui illustre le mieux ce sous-courant est sans doute celui de M. OLSON et R. ZECKAUSER, «An Economic Theory of Alliances», *Review of Economics and Statistics*, vol. 48, 1965, pp. 266-279. Pour une étude récente voir A.C. CONYBEARE et T. SANDLER, «The Triple Entente and the Triple Alliance 1880-1914: A Collective Goods Approach», *American Political Science Review*, vol. 84, 1990, pp. 1197-1206.

32. L'article de M.F. ALTFELD, «The Decision to Ally: A Theory and Test», *The Western Political Quarterly*, vol. 37, 1984, pp. 523-544, est représentatif de ce sous-courant.

utilisé de tels moyens pour conserver des membres ou pour se constituer. Et comme l'a signalé Oppenheimer, une telle prescription viole les principes démocratiques³³. La théorie prédit que les États les plus puissants ou ceux qui en ont le plus besoin vont contribuer de manière disproportionnée à la formation et au maintien des alliances. Pour tester cette proposition, on a souvent utilisé le produit national brut (PNB) comme indicateur de la puissance militaire. Un tel indicateur est nettement insatisfaisant. En effet, pour des pays comme le Japon ou l'Allemagne auxquels on a imposé, après la Seconde Guerre mondiale, des contraintes sévères en matière d'armements, le PNB est très supérieur à la puissance militaire. De plus, les pays qui ont en général le plus besoin des alliances sont les pays trop pauvres pour s'armer. Ces pays ont de très grands besoins de protection extérieure, mais des PNB très bas. Ils ne peuvent à peu près pas participer aux dépenses de formation et de maintien des alliances, comme le suggère pourtant la théorie des biens collectifs.

Les critiques faites à la théorie de la maximisation de l'utilité anticipée concernent surtout l'utilisation de l'utilité comme motivation des États dans leurs rapports les uns avec les autres ainsi que les indicateurs développés pour opérationnaliser l'utilité. L'utilisation des engagements pris par les États comme indicateurs pose le problème du poids à accorder à ces engagements. Ce problème est d'autant plus important que les alliés n'évaluent pas leur alliance de la même façon et avec la même intensité. Dans ce sous-courant théorique, l'accent est mis sur les bénéfices et les ressources, au détriment des relations entre les acteurs et du seuil de décision.

C — Le courant des rapports de force

Le courant centré sur les rapports de force conçoit le système international comme un monde anarchique dominé par la quête de la puissance et de la sécurité nationale. Les États forment donc des alliances pour augmenter leur sécurité individuelle et pour se protéger contre les menaces militaires extérieures. Trois sous-courants peuvent être distingués : le sous-courant de l'équilibre des forces (*balance of power*), selon lequel les États s'allient à d'autres États de puissance sensiblement égale en vue d'opposer à un ennemi commun une force à peu près équivalente à la sienne. Il y a ensuite le sous-courant de l'intégration, selon lequel les alliances se forment plutôt pour des raisons de sécurité chez les alliés les plus faibles et pour des raisons d'hégémonie chez les alliés les plus puissants. Il y a enfin le sous-courant des affinités, qui explique la formation des alliances interétatiques par les similarités idéologiques et socio-culturelles entre les partenaires.

Le modèle de l'équilibre des forces définit les alliances comme une réponse à un déséquilibre réel ou anticipé dans le rapport des forces entre les États. Le but premier des alliances est d'établir ou de maintenir l'équilibre des

33. J. OPPENHEIMER, «Collective Goods and Alliances: A Reassessment», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 23, 1979, pp. 387-407.

forces en empêchant tout État ou groupe d'États de devenir une menace pour la sécurité nationale de ses voisins³⁴. Cette théorie repose sur la perception selon laquelle le système international est une collection d'États-nations mus par le désir de survie dans un environnement dépourvu d'autorité suprême. Dans un tel monde, la meilleure réponse à la menace est une menace équivalente. Les considérations d'autonomie nationale au sein de l'alliance sont tout aussi importantes que celles de sécurité. C'est pourquoi les États préfèrent s'allier avec des États de puissance à peu près égale à la leur. En formant une alliance à peu près équivalente en puissance à celle qui est à l'origine de la menace, on cherche en outre à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'alliance gagnante.

Comme l'équilibre des forces, l'intégration de type fédéral est une réaction à une menace militaire extérieure dans un système international anarchique. Selon la tendance dominante dans ce sous-courant, c'est l'existence d'un adversaire commun qui explique principalement la formation des alliances. Pour l'État faible les considérations de sécurité l'emportent sur celles d'autonomie. L'État le plus fort se sert de l'alliance pour établir son hégémonie. Comme on le voit, dans un tel système il n'est pas nécessaire que les intérêts des partenaires soient les mêmes; ils doivent tout simplement être complémentaires³⁵.

Toutes les alliances n'ont pas pour origine l'existence d'une menace extérieure. Certaines sont formées sur la base de la similarité idéologique ou socio-culturelle ou de manière plus générale sur la base des affinités. Les études sur la solidarité idéologique et sur les liens d'intérêt commun peuvent être regroupées dans le sous-courant qui s'intéresse aux affinités entre les alliés. Dans ce sous-courant, un État sera enclin à s'allier à un autre État ou à un groupe d'États s'il a des affinités idéologiques ou socio-culturelles avec celui-ci. Pour Walt, quatre raisons principales expliquent la formation des alliances basées sur les affinités³⁶. La première est que l'alliance avec des États idéologiquement similaires est une manière de défendre ses propres principes politiques. La deuxième est une question de crédibilité et de confiance: des États qui ont les mêmes affinités sont moins enclins à s'attaquer. Troisièmement, un État peut rehausser son prestige national et international en adhérant à une alliance. Enfin une idéologie commune peut être imposée dans une alliance, comme cela a longtemps été le cas dans l'ancien bloc soviétique.

Plusieurs critiques ont été adressées au courant des rapports de force, et, en particulier, au sous-courant de l'équilibre des forces. En utilisant la quête de la puissance comme point central de son analyse, ce courant peut être

34. Ce sous-courant est bien connu en relations internationales. L'ouvrage classique de Hans J. MORGENTHAU, *Politics among Nations*, New York, Knopf, 1948, est à l'origine du sous-courant. Pour une bonne présentation voir S.M. WALT, *The Origins of Alliances*, *op. cit.*

35. Sur ce sous-courant également voir S. M. WALT, *Ibid.*

36. *Ibid.*

qualifié de restrictif en ce sens qu'il fait de l'augmentation de la force militaire la raison première, voire la seule, de la formation des alliances. La quête de la puissance devient alors une fin en soi et doit être l'objectif premier de tout État qui veut assurer sa survie. Les bénéfices recherchés sont donc conçus de façon très limitative, de même d'ailleurs que les ressources utilisées. On reproche également à ce sous-courant de faire de la formation des alliances un phénomène qui obéit à un certain automatisme³⁷. Il néglige ce que Hinckley nomme les interactions, c'est-à-dire toutes les tractations et négociations qui sont au cœur du processus de formation des alliances³⁸.

Les autres sous-courants ont eux aussi fait l'objet de critiques. Étant donné que les États sont extrêmement jaloux de leur souveraineté, comme le montrent d'ailleurs leurs comportements habituels, les alliances formées sur la base de l'intégration sont rares. Certains auteurs, comme Liska, notent que si les affinités peuvent renforcer les alliances elles peuvent rarement leur donner naissance³⁹.

Il demeure que, pris ensemble, les différents sous-courants du courant des rapports de force prennent en compte chacun des paramètres de Gamson. Dans tous les sous-courants les bénéfices et les ressources sont considérés, mais ils sont généralement réduits à leur seule dimension militaire. La théorie de l'équilibre des forces est celle qui s'intéresse le plus au seuil de décision, alors que la théorie des affinités est celle qui accorde le plus d'attention aux liens et aux préférences non utilitaires. Ce paramètre est au centre du troisième courant théorique, le courant structural.

D — Le courant structural

Le courant structural est beaucoup moins développé que les deux autres. Il se fonde, comme le sous-courant des affinités, sur le paramètre des préférences non utilitaires et, plus précisément, sur les relations d'identification, de différenciation et d'indifférence entre les acteurs. Dans le domaine politique, y compris celui des relations internationales, il s'agit des phénomènes d'affinité, de rivalité et de neutralité qui sont évidemment au cœur de la formation et de l'évolution des alliances.

À la différence du sous-courant des affiliations par affinités, le courant structural se préoccupe principalement, comme son nom l'indique, des ensembles de relations et des structures de ces ensembles. Deux sous-courants peuvent être distingués, un sous-courant non formalisé qui montre, à la suite de Simmel et de Coser⁴⁰, que la rivalité et le conflit entre les alliances est

37. Cette critique est formulée dans le livre de I.L. CLAUDE Jr., *Power and International Relations*, New York, Random House, 1962.

38. B. HINCKLEY, *Coalition and Politics*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1981. Cet ouvrage demeure sans doute la meilleure synthèse existante sur les coalitions politiques.

39. Dans G. LISKA, *op. cit.*

40. G. SIMMEL, *Conflict and the Web*, et L. COSER, *The Functions of Social Conflict*, Glencoe, The Free Press, 1956.

facteur de coopération à l'intérieur des alliances⁴¹, et un sous-courant plus formalisé, utilisant la théorie des graphes, qui cherche à vérifier les tendances au groupement (*clusterness*) et à l'équilibration (*balance*) dans les structururations constituées d'un ensemble de relations positives (l'affinité), négatives (la rivalité) ou neutres (la neutralité)⁴². Il y a groupement au sens de la théorie des graphes quand on peut former dans un ensemble d'acteurs des sous-ensembles tels qu'il n'y ait pas de relations négatives à l'intérieur d'un même sous-ensemble et pas de relations positives d'un sous-ensemble à l'autre. Cela correspond aux maximes bien connues qui veulent que «l'ami de mon ami est mon ami», ou que «l'ami de mon ennemi est mon ennemi», ou encore que «l'ennemi de mon ennemi est mon ami». Quant à l'équilibration, elle existe quand le produit des signes des relations dans un ensemble donné est positif. Il peut y avoir groupement sans équilibration. Ainsi, si A, B et C sont ennemis l'un de l'autre, il y a groupement selon la définition que nous en avons donné, mais il n'y a pas équilibration puisque le produit de trois signes négatifs est négatif.

La vérification des tendances au groupement et à l'équilibration a donné des résultats qui ne sont guère concluants. De plus, les autres paramètres, soit les bénéfices, les ressources et le seuil de décision n'ont été que peu intégrés aux modèles structuraux, alors que c'est sans doute de cette façon qu'on pourrait expliquer la tendance plus ou moins grande au groupement ou à l'équilibration au sens donné à ces termes par la théorie des graphes. Par exemple, ces tendances ont sans doute plus de chances de se réaliser lorsque les conflits dans les bénéfices recherchés par un ensemble bien défini d'États sont intenses, que lorsque les conflits sont moins intenses et les ensembles plus flous.

E — Les débats sur les effets des alliances

Les courants et les modèles concernant les alliances interétatiques ont pris forme depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, dans un contexte international fait de guerre froide et de quelques guerres «chaudes» limitées à certaines régions du monde. C'est pourquoi les alliances de nature militaire ont surtout retenu l'attention. Ils ont d'ailleurs donné lieu à des débats entre tenants de thèses opposées sur les effets des alliances.

Les partisans de la stabilité se retrouvent dans tous les sous-courants de l'approche compétitive en termes de rapports de force ainsi que dans le sous-courant coopératif de l'approche économique. Ils voient dans les alliances le

41. Pour des considérations intéressantes sur ce point, voir G.H. SNYDER, «The Security Dilemma in Alliance Politics», *World Politics*, vol. 36, 1984, pp. 461-495.

42. L'une des études les plus convaincantes sur ces tendances demeure celle de F. HARARY, «A Structural Analysis of the Situation in the Middle East in 1956», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 5, 1961, pp. 167-178. Voir aussi M. MUSHKAT Jr., «Interstate Conflict and Coalition-building: Structural Analysis of the Situation in the Middle East in 1967», *Politikon*, vol. 6, 1979, pp. 61-71.

meilleur moyen d'empêcher un État ou un groupe d'États de devenir trop puissant et de constituer ainsi une menace pour la communauté internationale⁴³. Ceux qui soutiennent cette position avancent plusieurs raisons. L'une d'entre elles est que les alliances réduisent l'incertitude liée à la nature anarchique du système international, en déterminant à l'avance qui sont les amis et les ennemis. Elles diminuent ainsi la probabilité de guerres pour cause de mauvais calculs et perceptions des dirigeants. De plus, en précisant la nature militaire de l'intervention en cas d'agression contre l'un des leurs, les alliés se rendent mutuellement plus crédibles et découragent d'autant les candidats à la déstabilisation du système international. Les alliances joueraient ainsi un rôle de modération et de retenue. Des alliés modérés peuvent du reste se servir de l'alliance pour tempérer les ardeurs d'un partenaire plus agressif. L'appartenance à une alliance permettrait aussi à un régime de rehausser son prestige international et de consolider son assise interne. Cela est d'autant plus important que la chute d'un régime peut entraîner l'instabilité du système international.

Les auteurs qui se situent dans le sous-courant de la coopération internationale soutiennent que les alliances, en tant qu'entreprises de coopération, génèrent l'amitié entre États et préviennent les conflits entre eux⁴⁴. Selon ces auteurs, dans un système coopératif, les États doivent ajuster leurs politiques et leurs objectifs à ceux des autres par voie de négociation et de marchandage, non par compétition ou par agression. De plus, dans la mesure où les communautés épistémiques sont un facteur de formation des alliances, la présence de normes et de valeurs communes à travers les frontières étatiques entraînerait la diminution des guerres.

La thèse opposée veut que les alliances soient un facteur d'instabilité du système international et d'augmentation des guerres. Les arguments en faveur de cette thèse sont nombreux. L'une des raisons pour lesquelles les alliances rendent le système instable est que toute alliance entraîne une contre-alliance. Tous les États qui ne font pas partie d'une alliance donnée perçoivent celle-ci comme une menace, en ce sens qu'elle diminue leur puissance relativement à celle des alliés. Ils vont donc chercher à former une alliance de puissance équivalente. On tend finalement, au terme d'un tel processus, vers une extrême polarisation du système international et vers l'augmentation des tensions entre les différents pôles. Il en résulte la bipolarisation et la course aux armements⁴⁵. Cette bipolarisation a deux effets qui conduisent à une insécurité accrue et généralisée. Le premier est qu'elle augmente la rigidité du système international en diminuant la possibilité de formation d'alliances ad

43. Sur ce point voir en particulier O.R. HOLSTI *et al.*, *Unity and Disintegration in International Alliances: Comparative Studies*, New York, Wiley, 1993, ainsi que J.N. ROSENAU *et al.*, *World Politics. An Introduction*, Londres, Collier Macmillan, 1976.

44. C'est le point de vue, par exemple, de K. GOLDMANN dans «Cooperation and Tensions among Great Powers: A Research Note», *Cooperation and Conflict*, vol. 15, 1980, pp. 31-45.

45. Sur ce point voir aussi K. HOLSTI, *Unity and Disintegration*, *op. cit.*, et J. ROSENAU *et al.*, *World Politics. An Introduction*, *op. cit.*, ainsi que G. H. SNYDER, «The Security Dilemma», *op. cit.*

hoc pour contrebalancer les alliances offensives. La bipolarisation diminue également le nombre d'États «balanciers» qui, n'appartenant à aucune alliance sont susceptibles de rétablir l'équilibre entre les blocs opposés en accordant leur appui tantôt à tel État ou à tel groupe d'États, tantôt à tel autre État ou groupe d'États. Le deuxième effet de la bipolarisation du système ou de son extrême polarisation est qu'elle diminue les possibilités de marchandage et de changement de partenaires. La polarisation, qui augmente la cohésion interne des alliances, peut conduire à plus de guerres. En effet, une cohésion accrue implique que les alliés peuvent compter les uns sur les autres en cas de guerre. Ce fait implique, à son tour, qu'un allié irréductible peut être conduit à déclencher une guerre généralisée.

Un autre argument contre les alliances veut qu'elles soient incompatibles avec la théorie de la «sécurité collective». Celle-ci exige en effet une intervention collective en cas d'agression, si bien que l'adhésion à une alliance particulière peut placer un État dans une situation de conflit d'allégeance. De plus, dans un arrangement de «sécurité collective», il ne doit pas y avoir d'ennemi prédéterminé. L'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel, alors que les alliances se forment contre un ennemi commun et défendent l'intérêt particulier du groupe. En identifiant les amis et les ennemis d'un État et en augmentant ainsi les tensions au sein du système, on peut reprocher aux alliances d'être discriminatoires. Ce même résultat est atteint lorsque l'idéologie est le facteur le plus important dans le choix des partenaires. Tous ceux qui n'ont pas les mêmes croyances idéologiques sont perçus comme des ennemis potentiels et donc traités avec beaucoup d'appréhension. Les interventions dans les affaires intérieures des autres États s'en trouvent accrues.

Comme on le voit, les arguments avancés par les tenants de la thèse qui voit dans les alliances des éléments stabilisateurs du système international sont aussi plausibles que ceux avancés par les auteurs qui pensent le contraire. Le problème de l'effet des alliances sur la stabilité internationale est une question empirique qui ne peut être résolue qu'en s'appuyant sur les données historiques pertinentes. Des auteurs ont entrepris cette tâche de vérification empirique⁴⁶. Si plusieurs études corroborent l'argumentation selon laquelle les alliances stabilisent le système international, on en trouve tout autant qui suggèrent le contraire. D'autres ne dégagent aucune corrélation significative entre guerres et alliances.

III – Vers une théorie politique des alliances

Les alliances de nature militaire entre les États demeureront sans doute des phénomènes importants dans le système international, mais il nous semble qu'elles ont retenu l'attention de façon trop exclusive.

46. Signalons les travaux récents de W. KIM, «Power, Alliance and Major Wars, 1816-1975», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 33, 1989, pp. 255-273, et de I. OREN, «The War Proneness of Alliances», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 39, 1990, pp. 208-233.

À cet égard, la notion d'alignement invite à un double dépassement. D'une part, elle ne renvoie pas seulement au domaine militaire, mais aussi à d'autres domaines (économique, culturel, idéologique). D'autre part, les alignements réfèrent à une forme différente de rapports entre les États. Ces rapports sont davantage de l'ordre des prédispositions et des préférences que de l'ordre des engagements officiels.

Quant à la notion de coalition, relativement peu utilisée dans l'étude des relations interétatiques, elle renvoie à des alliances temporaires, mais qui, à la différence des alignements, sont négociées entre les partenaires, même si elles ne donnent pas toujours lieu à des engagements officiels. C'est d'ailleurs le sens donné aux coalitions dans la théorie des jeux.

Deux traits pertinents sont sous-jacents à ces différents types de rapports entre des entités à la fois autonomes pour ce qui est de la régulation de leur environnement interne, et dépendantes l'une de l'autre pour ce qui est de la régulation de leur environnement externe⁴⁷. Il y a d'abord le caractère plus ou moins négocié (au sens large du terme) des rapports entre ces entités, il y a ensuite le caractère plus ou moins durable de ces rapports.

Nous proposerions de désigner sous le terme générique d'alliance les différentes formes spécifiques que prennent ces ensembles de rapports. Même dans le domaine des relations internationales, le terme d'alliance tend maintenant à être étendu à d'autres domaines que le domaine militaire. C'est ainsi qu'on parle aujourd'hui d'alliances stratégiques pour désigner des liens qui s'établissent entre des entreprises à l'intérieur d'un même État, mais aussi d'un État à l'autre.

Parmi les alliances, entendues au sens large, on pourrait ranger les associations, lesquelles seraient des alliances négociées et durables. Les coalitions, quant à elles, seraient des alliances négociées mais non durables, ce qui correspond d'ailleurs à l'acception générale du terme, même s'il arrive que l'on considère abusivement les coalitions comme des alliances durables. Les alliances non négociées mais durables seraient des alignements (ou encore des tendances), ce qui correspond assez bien, là aussi, à l'acception générale du terme en relations internationales comme en d'autres domaines⁴⁸.

Les alliances, qu'elles prennent la forme d'associations, de coalitions ou d'alignements, peuvent être expliquées, pour ce qui est de leur formation ou de leur évolution, par les quatre paramètres proposés par Gamson. Nous avons d'ailleurs vu, tout au long de cet article, que ces paramètres consti-

47. On oublie souvent de prendre en compte cette caractéristique systémique des alliances. À ce sujet voir B. WALLISER, *Systèmes et modèles*, Paris, Seuil, 1977.

48. Pour une typologie un peu semblable, voir J.D. SULLIVAN, «International Alliances» dans M. HAAS et al. (dir.), *International Systems. A Behavioral Approach*, New York, Chandler, 1974, pp. 199-222.

tuaient des critères utiles pour juger du caractère adéquat ou non des différents modèles proposés dans les courants et sous-courants de pensée que nous avons distingués.

A — Les trois principes sous-jacents aux alliances

À bien y regarder, les trois courants que nous avons distingués sont centrés sur trois principes différents mais complémentaires, auxquels obéissent la formation et l'évolution des alliances. Il en est d'ailleurs de même dans les travaux consacrés aux alliances autres qu'interétatiques, et que nous avons présentés dans la première partie de l'article sous la rubrique générale de la théorie des coalitions.

Il y a d'abord le principe de l'efficacité, propre à la science économique, qui est central dans le courant que nous avons dit économique. On le retrouve aussi dans d'autres courants et en particulier dans beaucoup de recherches faites en laboratoire sur les coalitions dans des petits groupes. Ce sont ici les bénéfices recherchés par les alliances et les ressources qu'elles consacrent qui sont les paramètres principaux, étant entendu que, selon le principe de l'efficacité, on cherchera à faire en sorte que le ratio bénéfices/ressources soit le plus satisfaisant possible. Les alliances, dans cette optique, permettent aux alliés d'obtenir des bénéfices qu'ils n'obtiendraient pas autrement (c'est la raison d'être des alliances). Encore faut-il que les coûts en ressources ne soient pas trop grands, et qu'ils soient, pour un allié donné, proportionnels aux bénéfices obtenus quand il se compare avec les autres alliés. Il arrive que les études centrées sur le principe de l'efficacité tiennent compte des seuils de décision, mais la prise en considération des préférences non utilitaires est plus rare pour ne pas dire à peu près absente, tant elle répugne à la rationalité économique inhérente à la recherche d'efficacité.

Les préférences non utilitaires sont au contraire bien présentes dans les études plus sociologiques sur les alliances, centrées sur le principe de l'appartenance. Les relations entre les alliés et plus précisément leurs appartenances à des groupes d'amis ou de collaborateurs, à des voisinages idéologiques ou culturels, opposés à d'autres groupes d'appartenance, apparaissent comme constitutives des alliances. On retrouve cette primauté dans le sous-courant dit des affinités et dans le courant structural, qui sont d'ailleurs proches l'un de l'autre. Dans l'étude des coalitions gouvernementales, les appartenances sont liées étroitement aux ressources et au seuil de décision, soit deux des autres paramètres de Gamson. On montre, par exemple, que les coalitions victorieuses, qui ne sont pas minimales pour ce qui est des ressources humaines qui les composent, ne le sont pas parce qu'elles respectent des voisinages idéologiques ou plus proprement politiques qui leur vaut plus d'alliés que nécessaire. Il en est de même des alliances interétatiques.

Dans l'étude des coalitions gouvernementales ainsi d'ailleurs que dans le courant des rapports de force en relations internationales, c'est le seuil de

décision qui est généralement le paramètre considéré comme le plus déterminant. C'est dû en bonne partie au fait que ces études se rattachent pour la plupart à la science politique. Le principe du contrôle ou du pouvoir devient alors central, celui-ci étant défini comme la capacité d'un acteur individuel ou collectif à conformer un choix commun à son propre choix. Soit un ensemble fait de dix États ou de dix entités quelconques, disposant chacune d'un vote. Le seuil de décision peut prendre au moins six modalités. Premièrement, ce peut être l'unanimité s'il est exigé pour qu'une décision soit prise que toutes les entités l'approuvent. Deuxièmement, ce peut être une majorité qualifiée, par exemple des deux tiers. Il faudra alors qu'une option soit appuyée par sept votes sur dix. Troisièmement, on peut exiger la majorité simple, soit au moins six votes sur dix. Quatrièmement, la pluralité ou majorité relative peut suffire. S'il y a trois options qui obtiennent respectivement cinq, trois et deux votes, la première sera retenue même si elle n'a pas la majorité absolue des voix. Cinquièmement, il y a la «dictature», quand une seule entité ou une minorité impose son choix, que ce soit par un droit de veto ou autrement. Il faut ajouter à cela une sixième modalité, qui correspond à la situation d'équilibre des forces. Zinnes notait avec raison que, dans de telles situations, il ne s'agit pas de former une alliance victorieuse, mais de créer des rapports de force tels qu'aucune alliance ne puisse en dominer une autre⁴⁹. C'est pourquoi il vaudrait mieux parler de seuil de contrôle pour désigner l'atteinte des positions qui sont visées par les alliances, le contrôle pouvant se concrétiser dans des décisions, ou encore dans des situations de non décision (par l'exercice, entre autres, d'un droit de veto).

Bref selon que le principe de l'efficacité, de l'appartenance ou du contrôle est central dans la construction théorique, on aura, respectivement, une théorie d'inspiration économique, sociologique ou politique des alliances. Il nous semble cependant que ces théories ne sauraient être adéquates si elles ne réussissent pas à intégrer les paramètres autres que ceux à qui elles donnent la primauté. Cette intégration est possible dans une théorie politique des alliances, laquelle postule que les alliés cherchent principalement à atteindre les seuils de contrôle définis par la nature du jeu et par les règles du jeu. Une telle théorie peut intégrer sans difficulté, sur le plan conceptuel tout au moins, les trois autres paramètres. Si les alliés cherchent à atteindre les seuils de contrôle, c'est que les bénéfices supplémentaires que procure une alliance en dépendent. L'atteinte des seuils de contrôle dépend évidemment des ressources qui peuvent être mobilisées, qu'il s'agisse de votes, d'armements, d'argent, de postes d'autorité, de prestige ou d'information. Enfin la stabilité d'une alliance en vue de l'atteinte des seuils de contrôle dépend des affinités entre ses participants, et bien souvent de leur opposition commune à des rivaux, à l'extérieur de l'alliance.

49. D.A. ZINNES, «Coalition Theories and the Balance of Power», dans S. GROENINGS *et al.*, *The Study of Coalition Behavior*, *op. cit.*, pp. 351-368.

Une telle théorie politique des alliances reste à construire et à tester dans les faits. Nous y voyons beaucoup d'avantages dont celui de rassembler des courants actuellement trop dispersés pour engendrer des connaissances cumulatives. Un autre avantage consiste à pouvoir contester sur leur terrain des modèles trop strictement économiques ou sociologiques, qui font comme si l'atteinte des seuils de contrôle allait de soi, les préoccupations des acteurs étant limitées tantôt à l'efficience tantôt à l'affinité entre les alliés.